



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9141^e séance

Jeudi 29 septembre 2022, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. de Rivière	(France)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Stastoli
	Brésil	M. Wazima Szatmari
	Chine	M. Sun Zhiqiang
	Émirats arabes unis	M. Almazrouei
	États-Unis d'Amérique	M. Mills
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	Gabon	M ^{me} Bongo
	Ghana	M. Agyeman
	Inde	M. Raguttahalli
	Irlande	M. Brady
	Kenya	M ^{me} Toroitich
	Mexique	M ^{me} Buenrostro Massieu
	Norvège	M ^{me} Syed
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 30 août 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Secrétaire général (S/2022/658)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 30 août 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/658)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Türkiye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/658, qui contient le texte d'une lettre datée du 30 août 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Nakamitsu.

M^{me} Nakamitsu (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de me donner à nouveau l'occasion de leur faire le point sur l'application de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, relative à l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

Depuis le dernier examen de cette question par le Conseil, et conformément à la pratique établie, le Bureau des affaires de désarmement a poursuivi ses contacts réguliers avec ses homologues de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) au sujet des activités de cette dernière en lien avec cette question. Conformément à la pratique établie, j'ai eu, le 23 septembre, comme tous les mois, une conversation téléphonique avec le Directeur général de l'OIAC pour être tenue au courant des derniers faits survenus concernant cette question et connaître son point de vue à ce sujet.

Il n'y a eu aucun changement en ce qui concerne les efforts déployés par l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC pour clarifier toutes les questions en

suspens liées à la déclaration initiale et aux déclarations ultérieures de la République arabe syrienne.

Malheureusement, la République arabe syrienne continue de poser des conditions pour le déploiement de l'Équipe d'évaluation des déclarations, contrevenant ainsi à ses obligations au titre de sa déclaration, et à son obligation de coopérer avec l'OIAC comme le stipulent la Convention sur les armes chimiques, les décisions des organes directeurs de l'OIAC et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Par conséquent, les tentatives effectuées par le Secrétariat technique de l'OIAC pour organiser la vingt-cinquième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne à Damas n'ont toujours pas porté leurs fruits.

Compte tenu de cette situation, et sous réserve d'un changement d'attitude de la République arabe syrienne, le Secrétariat technique de l'OIAC a proposé que les manquements de la République arabe syrienne dans sa déclaration initiale soient traités par le biais d'échanges de correspondance, bien que ce type d'échanges ait prouvé qu'il apportait moins de résultats que les déploiements de l'Équipe d'évaluation des déclarations en République arabe syrienne, comme ce fut le cas pour la période comprise entre juin 2016 et avril 2019.

Dans le but d'aider la République arabe syrienne à régler les 20 questions en suspens, le Secrétariat technique de l'OIAC a fourni à la République arabe syrienne la liste des déclarations et autres documents en suspens demandés par l'Équipe d'évaluation des déclarations depuis 2019.

J'ai été informée que le Secrétariat technique de l'OIAC n'a pas encore reçu les informations qu'il a demandées à la République arabe syrienne concernant le mouvement non autorisé des deux cylindres liés à l'incident relatif à des armes chimiques survenu à Douma le 7 avril 2018, qui ont été détruits lors d'une attaque contre une installation de fabrication d'armes chimiques. La République arabe syrienne doit répondre de toute urgence aux demandes du Secrétariat technique de l'OIAC.

La pleine coopération de la République arabe syrienne avec le Secrétariat technique de l'OIAC est essentielle pour régler toutes les questions en suspens. Comme il le souligne chaque mois depuis de nombreuses années, eu égard aux lacunes, incohérences ou disparités recensées qui n'ont pas été résolues, le Secrétariat

technique continue d'estimer qu'à ce stade, la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète, conformément à la Convention sur les armes chimiques.

Le Secrétariat technique de l'OIAC reste pleinement déterminé à garantir l'application pleine et entière par la République arabe syrienne de toutes ses obligations en matière de déclaration et à aider la République arabe syrienne à s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention. Je saisis cette occasion pour réaffirmer mon plein appui à l'intégrité, au professionnalisme, à l'impartialité, à l'objectivité et à l'indépendance des travaux de l'OIAC.

J'ai été informée que le Secrétariat technique de l'OIAC prépare actuellement les séries d'inspections pour 2022 dans les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques. En ce qui concerne la détection d'un produit chimique visé au tableau 2 dans ces installations en novembre 2018, j'ai le regret d'informer le Conseil que la République arabe syrienne n'a pas encore fourni suffisamment d'informations ou d'explications techniques permettant au Secrétariat technique de l'OIAC de clore ce dossier.

En ce qui concerne l'invitation à ce que le Directeur général de l'OIAC et le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne se rencontrent en personne, je signale que, bien que la République arabe syrienne ait suggéré de tenir la réunion à Beyrouth, le Secrétariat technique de l'OIAC a demandé des éclaircissements à la République arabe syrienne, car il n'a toujours pas reçu de réponse de sa part concernant la dernière version de la proposition d'ordre du jour, soumise le 20 décembre 2021.

Comme je l'ai indiqué lors de mes précédents exposés au Conseil, la Mission d'établissement des faits de l'OIAC continue d'étudier toutes les informations disponibles concernant les allégations d'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne. On m'a informée que la Mission poursuit son dialogue avec la République arabe syrienne et d'autres États parties en ce qui concerne un certain nombre d'incidents et se prépare aux prochains déploiements.

L'Équipe d'enquête et d'identification poursuit ses enquêtes sur les événements survenus en République arabe syrienne pour lesquels la Mission d'établissement des faits a établi que l'emploi ou l'emploi probable d'armes chimiques avait eu lieu. L'Équipe

d'enquête et d'identification publiera d'autres rapports en temps voulu.

En ce qui concerne la décision intitulée « Contre la détention et l'emploi d'armes chimiques par la République arabe syrienne » (C-25/DEC.9), adoptée le 21 avril 2021, j'ai été informée que, malheureusement, la République arabe syrienne n'avait encore pris aucune des mesures énoncées au paragraphe 5 de la décision EC-94/DEC.2. Le Secrétariat technique de l'OIAC continuera de s'entretenir avec la République arabe syrienne concernant leur application et de faire rapport au Conseil, comme cela lui a été demandé.

Au titre du préambule de la Convention sur les armes chimiques, nous avons l'obligation de prévenir toute possibilité d'emploi d'armes chimiques. Un tel emploi est injustifiable et constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. Ceux qui se rendent coupables d'emploi d'armes chimiques doivent être identifiés et répondre de leurs actes. C'est une obligation qui s'applique à chacun d'entre nous. Je renouvelle mon appel à l'unité au sein du Conseil, un organe qui a démontré tout ce qu'il peut accomplir lorsqu'il est déterminé à œuvrer en faveur de la réalisation d'un objectif commun. Le Bureau des affaires de désarmement est prêt à apporter tout l'appui et toute l'assistance qu'il est en mesure de fournir.

Le Président : Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avant d'en venir directement au sujet de la présente séance, je voudrais exprimer ma perplexité quant au fait que vous, Monsieur le Président, n'avez pas jugé bon d'accéder à notre demande urgente de convoquer une séance aujourd'hui sur la situation concernant le sabotage du gazoduc Nord Stream. En conséquence, nous allons maintenant discuter du rapport du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sur l'application de la résolution 2118 (2013) (voir S/2022/658), qui a été publié en août et qui ne présente clairement aucun caractère d'urgence, tandis que la séance sur la situation concernant Nord Stream, qui menace la sécurité énergétique de tout un continent, n'aura lieu que demain. Nous sommes profondément déçus par cette décision.

Nous avons déjà exprimé à plusieurs reprises nos préoccupations quant au fait que les débats du Conseil de

sécurité sur la question des armes chimiques syriennes tournent en rond. Les rapports du Directeur général de l'OIAC sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) répètent sans cesse la même série d'accusations infondées contre la partie syrienne. Ces rapports, qui sont extrêmement déséquilibrés et ne tiennent pas compte des progrès réalisés par Damas, n'ont qu'un seul but : donner l'impression que le dialogue entre l'OIAC et la République arabe syrienne est bloqué uniquement parce que la Syrie ne coopère pas.

Dans le même temps, les nombreuses questions que nous avons posées à la direction du Secrétariat technique restent sans réponse. En juillet, M. Fernando Arias, Directeur général de l'OIAC, a une fois de plus décliné une invitation à s'adresser au Conseil de sécurité, invoquant la période des vacances. D'après ce que nous croyons comprendre, il a fait de même cette fois-ci. Pourtant, l'emploi du temps chargé de M. Arias, qui ne lui permet jamais de présenter un exposé au Conseil, ne l'empêche pas de se rendre à l'étranger, par exemple aux États-Unis. Il ne s'est jamais rendu lui-même en Syrie pendant toute la durée de son mandat à la tête du Secrétariat technique. Comment est-ce possible ? Le contraste est frappant avec M. Rafael Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui se rend personnellement sur les sites placés sous le contrôle de l'Agence, mène le dialogue avec les États Membres et se présente devant le Conseil dans les plus brefs délais, même depuis des endroits peu pratiques, par exemple, un avion. C'est ainsi qu'un responsable d'une institution internationale spécialisée devrait se comporter s'il entend être le gardien impartial du régime de non-prolifération.

Malgré l'attitude non constructive de la direction du Secrétariat technique, qui s'accroche à la question farfelue du refus d'accorder un visa à un seul expert de l'Équipe d'évaluation des déclarations, la Syrie continue de coopérer de bonne foi avec l'OIAC et de remplir ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques (CIAC). La visite des inspecteurs du Secrétariat technique aux installations de recherche de Bassora et de Jamraya, du 11 au 19 septembre, en est un exemple clair. La Syrie a accepté, à titre de mesure provisoire, de modifier les modalités de sa coopération avec l'Équipe d'évaluation des déclarations et de la poursuivre sous la forme d'un échange de documents.

En outre, le 21 septembre, la Syrie a proposé d'organiser des consultations à Beyrouth entre les personnes chargées de préparer la réunion entre

M. Arias, Directeur général de l'OIAC, et M. Mekdad, Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne. Mais il n'y a pas un mot à ce sujet dans le rapport du Directeur général qui a été présenté aujourd'hui, et une fois de plus, les Syriens sont invités à changer leur attitude comme condition préalable à la poursuite des consultations avec le Secrétariat technique.

Nous pensons que c'est à la direction de l'OIAC, et non à Damas, de changer d'attitude. Jusqu'à présent, elle a obstinément refusé de corriger les erreurs fondamentales dans la méthodologie de son travail sur le dossier syrien. C'est une sorte de péché originel que de violer les exigences formulées dans la CIAC concernant les principes devant régir les enquêtes, notamment en termes de collecte et de conservation des preuves dans la chaîne de responsabilité et d'intégrité. Le tristement célèbre rapport de 2018 de la Mission d'établissement des faits sur l'incident de Douma, dont les conclusions ont été expurgées sous la pression des délégations occidentales pour salir Damas, continue d'être une tache honteuse sur la réputation des dirigeants de l'OIAC.

Le fait que M. Arias semble éviter le Conseil comme un élève de première année cherche à éviter un directeur d'école ne nous donne aucune raison d'espérer qu'il est prêt à rectifier ses erreurs. La même méthodologie défectueuse est utilisée par l'Équipe illégitime d'enquête et d'identification, dont la création a été imposée par le Conseil exécutif de l'OIAC, en violation du principe de consensus et de la CIAC. Ses rapports n'ont qu'un seul objectif : ne pas dresser le tableau réel des événements, mais les faire cadrer avec des conclusions préétablies qui rejettent la faute sur les Syriens. Nous rejetons les produits illégitimes publiés par l'Équipe et ceux qu'elle va publier à l'avenir.

Tant que la direction du Secrétariat technique de l'OIAC maintient son approche, nous ne voyons pas l'intérêt de discuter chaque mois de la question des armes chimiques syriennes au Conseil de sécurité. Nous pensons que des séances menées de manière ouverte une fois par trimestre sont suffisantes pour assurer un examen transparent du sujet.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante de son exposé. Ma délégation salue les efforts constants qu'elle déploie aux côtés des experts de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour fournir des informations indépendantes, détaillées et reposant sur des recherches minutieuses, en ce qui concerne le

programme d'armes chimiques de la Syrie et l'emploi de ces armes par ce pays.

Comme nous l'avons indiqué le mois dernier, août 2022 a marqué le neuvième anniversaire de l'emploi immoral par le régime d'Al-Assad de l'agent neurotoxique sarin contre des civils syriens dans le quartier de la Ghouta à Damas. Depuis lors, l'OIAC, le Conseil de sécurité et la communauté internationale ont été témoins de nombreuses violations flagrantes de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et de nouveaux actes malveillants de la part du régime syrien. Ces violations comprennent non seulement l'emploi d'armes chimiques, mais aussi le fait que le régime d'Al-Assad n'a pas déclaré l'intégralité de son programme d'armes chimiques et qu'il continue de faire obstacle aux travaux de l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC.

C'est pour mettre un terme au comportement scandaleux du régime d'Al-Assad et de ses complices russes que nous tenons ces séances tous les mois, pour dire la vérité et pour exhorter le régime syrien à respecter ses obligations internationales.

Voici quelques vérités difficiles à entendre mais qu'on ne peut pas réfuter, quel que soit le nombre de dénégations. Au cours des neuf dernières années, le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies et l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC ont confirmé de manière indépendante que le régime d'Al-Assad avait utilisé des armes chimiques à huit reprises. Selon notre propre évaluation, le régime d'Al-Assad aurait utilisé des armes chimiques au moins 50 fois depuis que la Syrie a adhéré à la Convention.

Bien que nous ayons connaissance de ces horreurs et que nous ayons déployé de nombreux efforts pour réduire le risque qu'une telle attaque se reproduise, le régime d'Al-Assad et ses soutiens, en particulier la Russie, continuent de contrecarrer les efforts visant à clarifier la situation en ce qui concerne les armes chimiques de la Syrie.

Le refus persistant du régime de fournir les réponses ou les informations demandées il y a des années par l'Équipe d'évaluation des déclarations est un affront au Conseil de sécurité et à l'OIAC. La réalité est que la Syrie n'a pas déclaré l'intégralité de son programme d'armes chimiques et qu'elle conserve un stock d'armes chimiques caché. Le risque demeure que le régime d'Al-Assad utilise à nouveau des armes

chimiques contre son propre peuple. La Syrie continue de refuser un visa à un membre de l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC, empêchant ainsi son déploiement. Nous appelons à nouveau le régime syrien à autoriser immédiatement l'Équipe d'évaluation des déclarations à retourner en Syrie, à résoudre toutes les disparités et à contribuer à l'élimination vérifiée du programme d'armes chimiques de la Syrie.

Après neuf ans et 24 séries de consultations, le Directeur général de l'OIAC nous dit que la déclaration de la Syrie ne peut pas être considérée comme exacte et complète. Le régime a montré qu'il était prêt à recourir à des mesures inhumaines. La menace de futures attaques persistera tant que le régime n'aura pas répondu de manière claire et exhaustive aux questions posées par l'OIAC, qu'il n'aura pas déclaré l'intégralité de son programme d'armes chimiques conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la CIAC, qu'il n'aura pas cessé de faire obstruction et qu'il n'aura pas délivré de visas aux experts de l'OIAC afin qu'ils puissent se rendre en Syrie.

Pour terminer, notre engagement à amener les personnes qui emploient des armes chimiques à répondre de leurs actes est universel et partagé par tous les membres du Conseil de sécurité, et il ne se limite pas à la Syrie. Nous condamnons dans les termes les plus fermes l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient le lieu, l'auteur ou les circonstances. Dans cet esprit, nous appelons le régime à mettre fin à son intransigeance et à s'acquitter tout simplement de ses obligations en matière d'armes chimiques le plus rapidement possible. Cela réduirait le risque que des armes chimiques soient utilisées à nouveau et contribuerait à faire en sorte que nous ne soyons plus jamais confrontés aux scènes horribles dont nous avons été témoins au cours des neuf dernières années.

M. Wazima Szatmari (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Secrétaire générale adjointe Izumi Nakamitsu de son exposé. Je remercie également le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de son dernier rapport (voir S/2022/658).

Nous sommes réunis une fois de plus dans cette salle dans un contexte où la situation sur le terrain et les relations entre la République arabe syrienne et l'organisation ne semblent avoir guère évolué. Il est désormais incontestable qu'il faut revoir la fréquence de ces séances. Bien que les rapports réguliers de l'OIAC restent un outil précieux pour suivre ce dossier, la tenue

de réunions mensuelles avec le Conseil, alors que les rapports indiquent qu'il n'y a eu guère ou pas d'évolution sur le terrain en ce qui concerne cette question, ne semble pas être une utilisation efficace de notre temps et de nos ressources.

Face à l'absence de progrès dans le dossier des armes chimiques de la Syrie, je voudrais réaffirmer une fois de plus nos positions de longue date en la matière. Les armes chimiques sont totalement incompatibles avec le droit international humanitaire et n'ont donc pas leur place dans les pratiques et doctrines du monde d'aujourd'hui. L'emploi de ces armes constitue une violation des accords internationaux et fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. Les incidents y relatifs doivent être traités en toute transparence et faire l'objet d'enquêtes approfondies et impartiales, conformément à la Convention sur les armes chimiques.

M. Stastoli (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de son exposé sur l'élimination complète du programme d'armes chimiques syrien.

Nous constatons aujourd'hui que la situation n'a guère changé depuis la dernière séance sur ce sujet (voir S/PV.9097). Aucun progrès n'a été réalisé dans les discussions entre l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et le Gouvernement syrien, que ce soit en ce qui concerne les prochaines inspections en Syrie ou la rencontre en personne entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre syrien des affaires étrangères.

La communauté internationale ne contrôle toujours pas la situation pour ce qui est du blocage persistant de l'application de la résolution 2118 (2013) et de la gravité de la question concernant le programme des armes chimiques de la Syrie. Depuis février 2021, toutes les tentatives du Secrétariat technique pour organiser la vingt-cinquième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne n'ont pas porté leurs fruits, car la Syrie continue d'imposer des conditions au déploiement de l'Équipe d'évaluation des déclarations et refuse de délivrer des visas aux membres de l'équipe, en violation des obligations qui lui incombent et des résolutions du Conseil de sécurité. Nous regrettons vivement l'absence manifeste et délibérée de coopération par la Syrie avec l'OIAC.

Le centseptième rapport mensuel de l'OIAC (voir S/2022/658) est clair quant aux lacunes, incohérences et anomalies relevées dans la déclaration du régime syrien concernant son programme d'armes chimiques. Par conséquent, l'OIAC n'est toujours pas en mesure de confirmer que la déclaration est exacte et complète, conformément à la Convention sur les armes chimiques et à la résolution 2118 (2013).

L'Albanie réaffirme son plein appui aux travaux effectués par l'équipe technique de l'OIAC avec objectivité, impartialité et professionnalisme. Le refus obtus de la Syrie de coopérer avec le Secrétariat technique de l'OIAC, avec l'appui de ses alliés, est inacceptable.

Par conséquent, nous continuons d'attendre de la Syrie qu'elle démontre sa volonté de coopérer avec l'OIAC concernant toutes les demandes formulées dans ses rapports, conformément à la résolution 2118 (2013).

Neuf ans après le massacre à l'arme chimique dans le quartier de la Ghouta orientale, je voudrais dire clairement que nous devons aux victimes de veiller à ce que les attaques à l'arme chimique ne restent pas impunies. L'impunité ne peut et ne saurait être tolérée pour l'emploi d'armes chimiques.

Dans ce contexte, nous saluons la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en République arabe syrienne, qui poursuit ses activités pour déterminer si des armes chimiques ont été utilisées en Syrie, ainsi que l'Équipe d'enquête et d'identification, qui poursuit ses activités visant à identifier les auteurs de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous attendons leur rapport avec intérêt.

Le Conseil de sécurité et ses membres sont chargés de protéger le régime international de non-prolifération, qui a un lien avec notre sécurité collective. C'est l'un des régimes de désarmement les plus efficaces à l'échelle mondiale, et il a permis de détruire plus de 98 % des stocks déclarés d'armes chimiques.

Nous rejetons toute tentative de politiser les travaux de l'OIAC. Un tel comportement ne sert qu'à retarder la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) par la Syrie, ce qui nuit aussi à la réputation du Conseil de sécurité. Nous appelons les membres du Conseil de sécurité à exiger à l'unanimité la pleine application de la résolution 2118 (2013).

Enfin, nous restons convaincus que la conclusion rapide des enquêtes sur l'emploi d'armes chimiques en

Syrie serait avant tout bénéfique à ce pays et ses citoyens et permettrait au Conseil de sécurité et à la communauté internationale de continuer d'appuyer plus efficacement le peuple syrien dans sa quête d'un avenir pacifique.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Kenya et mon propre pays, le Ghana.

Nous remercions la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de son exposé. Nous saluons la participation des représentants de la Syrie, de l'Iran et de la Turquie à la présente séance.

Nous prenons note du rapport de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (voir S/2022/658), qui souligne que la situation n'a pas évolué depuis la précédente séance d'information (voir S/PV.9097), ce qui est désormais la marque du dossier des armes chimiques syriennes.

Nous prenons également bonne note de la présentation, par les autorités nationales syriennes, du cent-huitième rapport mensuel sur le programme d'armes chimiques du pays, tout en restant préoccupés par l'absence de progrès significatif s'agissant des tentatives de remédier pleinement à cette question, conformément à la Convention sur les armes chimiques.

Les trois membres africains du Conseil réitèrent leur opposition à l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit et en quelques circonstances que ce soit. Nous restons attachés aux normes établies interdisant l'emploi d'armes chimiques et nous appuyons tous les efforts visant à mettre fin à leur production, leur stockage et leur utilisation.

Nous réaffirmons notre appui à la résolution 2118 (2013), qui fournit le cadre nécessaire à la destruction diligente et vérifiable des armes chimiques de la Syrie. En ce sens, nous regrettons les divergences persistantes entre les positions de l'OIAC et des autorités syriennes en ce qui concerne les lacunes, incohérences et disparités qui n'ont toujours pas été résolues.

Il semble que l'élan qui avait initialement poussé la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, à agir sur cette question est en train de retomber. Il convient toutefois de garder à l'esprit que, tant que cette affaire n'est pas définitivement close par l'OIAC, le danger latent que représentent la production et l'emploi éventuel d'armes chimiques, en Syrie ou ailleurs, ne peut être totalement écarté. Le règlement rapide de

l'enquête nous permettrait également de consacrer notre temps et nos ressources aux autres défis auxquels le peuple syrien est confronté.

Les trois membres africains du Conseil espèrent que, dans le cadre des efforts visant à enrayer l'intensification des hostilités observée actuellement en Syrie, la communauté internationale agira collectivement pour faire respecter les principes de la Convention sur les armes chimiques et garantir que le monde est à l'abri de ces armes mortelles.

Nous estimons qu'une coopération constructive entre l'autorité nationale syrienne et le Secrétariat technique de l'OIAC facilitera le règlement définitif de toutes les questions en suspens, notamment l'organisation de la vingt-cinquième série de consultations avec l'Équipe d'évaluation des déclarations.

À cet égard, nous encourageons la convocation rapide, en présentiel, de la réunion de haut niveau entre le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne et le Directeur général de l'OIAC, car cela contribuerait à redynamiser les efforts en vue de remédier définitivement aux difficultés.

Pour terminer, nous tenons à relancer notre appel à des échanges accrus entre le Secrétariat technique de l'OIAC et l'autorité nationale syrienne afin de régler toutes les questions en suspens qui empêchent de progresser de manière concrète et satisfaisante dans l'application intégrale de la résolution 2118 (2013).

M^{me} Syed (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé consacré aux progrès accomplis sur la voie de l'élimination totale du programme d'armes chimiques syrien.

Il est regrettable que nous devions nous réunir alors qu'aucun progrès n'a été réalisé dans ce dossier, non seulement au cours du mois dernier, mais, en réalité, sur toute l'année 2022. De toute évidence, la Syrie n'honore toujours pas les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013).

Premièrement, la Syrie est tenue de coopérer avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Cependant, aucune consultation n'a eu lieu entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et les autorités syriennes depuis le printemps 2021, parce que les autorités syriennes refusent de délivrer un visa à l'expert technique principal de l'Équipe. Un tel enlèvement n'est

tout simplement pas viable. Nous exhortons la Syrie à donner suite à l'offre d'échange de correspondance, à fournir les informations demandées et à reprendre le dialogue avec l'Équipe d'évaluation.

Deuxièmement, la Syrie doit fournir les informations et explications techniques nécessaires requises par l'OIAC. Par rapport à la déclaration initiale de la Syrie, 20 disparités et incohérences n'ont toujours pas été résolues. En outre, l'OIAC a demandé des informations supplémentaires concernant plusieurs anciennes installations de production d'armes chimiques. Nous demandons instamment à la Syrie de faire droit à ces demandes d'information.

Troisièmement, enfin, il est crucial que la Syrie prenne les mesures requises pour que soit levée la suspension de ses droits et privilèges en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques. Nous ne devons pas tolérer l'impunité ni laisser s'éroder la norme mondiale indispensable interdisant l'emploi d'armes chimiques.

M. Brady (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

L'Irlande reste vivement préoccupée par l'absence de progrès en vue de clore ce dossier. La raison de cet enlisement réside dans le fait que la Syrie ne coopère pas de manière réelle et significative avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). La Syrie poursuit ses efforts pour empêcher la tenue de la vingt-cinquième série de consultations avec l'Équipe d'évaluation des déclarations et imposer des conditions aux travaux de l'OIAC, contrairement à la résolution 2118 (2013) et à la Convention sur les armes chimiques (CIAC).

De même, la Syrie, avec l'appui de la Russie, poursuit ses efforts déplorables pour saper le travail et la réputation de l'OIAC et de ses équipes d'enquête. Nous restons convaincus que le Secrétariat technique accomplit son travail vital avec un professionnalisme, une intégrité et une impartialité inégalés, et nous rejetons toute allégation contradictoire infondée.

Le Conseil de sécurité a donné à l'OIAC le mandat clair de régler ces questions avec la Syrie, et l'OIAC doit bénéficier du plein appui du Conseil tandis qu'elle s'acquitte de cette tâche. L'importance de ce travail est d'autant plus claire que, à ce jour, l'OIAC et l'ONU ont conclu que les autorités syriennes avaient employé des armes chimiques contre leurs propres citoyens à

huit reprises depuis 2013, sachant que les enquêtes sur d'autres cas sont toujours en cours.

Dans le même temps, l'OIAC a recensé 20 aspects importants de la déclaration initiale de la Syrie qui nécessitent des éclaircissements. Ces aspects sont cruciaux pour déterminer si la Syrie a conservé ou s'emploie à reconstituer sa capacité d'armement chimique. Ce sont des questions que le Conseil ne peut ni ne doit ignorer, compte tenu de leurs ramifications pour le peuple syrien et la région.

L'Irlande est résolue à ce qu'il n'y ait aucune impunité pour l'emploi d'armes chimiques. Il est impératif que la Syrie cesse de faire semblant de coopérer et entame un dialogue sérieux et concret avec le Secrétariat technique. Cela fait maintenant près d'un an que le projet de réunion entre le Directeur général Arias et le Ministre des affaires étrangères Mekdad n'a pas avancé, en dépit de tous les efforts du Directeur général. Il est urgent que cette réunion ait lieu et qu'elle s'attache à obtenir des résultats concrets.

La Syrie doit prendre des mesures véritables pour régler de toute urgence les questions en suspens, et ce, sans tergiverser. Ce n'est qu'en engageant un dialogue sincère avec l'OIAC qu'elle pourra donner l'assurance crédible et vérifiable que son programme d'armes chimiques est définitivement détruit.

Tant que nous ne verrons pas de progrès réel dans ce sens, il demeurera essentiel que le Conseil de sécurité fasse respecter la norme juridique internationale interdisant l'emploi d'armes chimiques en obligeant la Syrie à respecter les obligations que lui font la résolution 2118 (2013) et la CIAC et en appuyant l'OIAC dans l'exécution de la tâche qui lui a été confiée.

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé. Je salue la présence des délégations syrienne, iranienne et turque.

Il y a un peu plus de neuf ans, la Syrie a demandé à devenir membre de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), mais jusqu'à présent, il n'a pas été possible de conclure que sa déclaration initiale est exacte. Vingt questions restent en suspens. Le Mexique regrette qu'une fois de plus, le Conseil de sécurité se réunisse pour discuter de ce dossier sans que de nouveaux progrès aient été réalisés. Comme cela a été dit dans cette salle, la vingt-cinquième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations

et l'autorité nationale syrienne n'a toujours pas pu avoir lieu.

Par ailleurs, les informations techniques qui permettraient d'expliquer la présence de déchets chimiques dans les installations du Centre d'études et de recherches scientifiques (CERS) de Barzé n'ont toujours pas été reçues, et le déplacement non autorisé des cylindres de chlore liés à l'attaque perpétrée à Douma, en avril 2018, n'a pas non plus été tiré au clair. La souplesse dont a fait montre le Secrétariat technique s'agissant d'échanger des informations écrites sur les questions en suspens n'a, jusqu'à présent, pas non plus porté ses fruits. Ma délégation souligne toutefois que les communications écrites ne remplacent pas les consultations en personne. À la lumière de ce qui précède, et conformément à la résolution 2118 (2013), le Mexique exhorte une fois encore les autorités syriennes à coopérer de manière constructive avec l'OIAC et l'ONU.

Le Mexique prend acte des inspections effectuées ce mois-ci dans les installations du CERS de Barzé et de Jamraya, et nous attendons avec intérêt la publication des rapports correspondants. Par ailleurs, nous prenons acte de la proposition d'organiser la rencontre entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne à Beyrouth, même si l'ordre du jour et la date de cette rencontre n'ont pas encore été confirmés. Nous espérons que cette rencontre donnera lieu à des discussions de fond à même d'ouvrir la porte à de réels progrès.

Nous saluons les contributions des États Membres au Fonds d'affectation spéciale pour les missions en Syrie, qui permettent notamment à l'Équipe d'évaluation des déclarations, à la Mission d'établissement des faits et à l'Équipe d'enquête et d'identification de s'acquitter de leurs mandats. Nous attendons avec intérêt les prochains rapports de ces missions.

Pour terminer, mon pays exprime une fois encore son appui au Secrétariat technique de l'OIAC et à ses équipes techniques, qui observent les normes les plus élevées de professionnalisme et d'impartialité. Le Mexique réaffirme sa condamnation de l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient l'auteur ou les circonstances.

M. Almazrouei (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie M^{me} Izumi Nakamitsu de son exposé.

Dans le contexte du débat d'aujourd'hui, nous réaffirmons que les Émirats arabes unis rejettent et

condamnent expressément l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient le lieu, les auteurs ou les circonstances. Par ailleurs, nous sommes tous d'accord sur le fait que l'emploi de telles armes constitue une violation flagrante des dispositions de la Convention sur les armes chimiques et du droit international.

Je tiens à rappeler à tous les membres du Conseil que l'objectif final de nos discussions sur le dossier chimique syrien est de combler les lacunes et de régler les questions en suspens entre les autorités syriennes et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Cet objectif doit continuer à guider nos discussions. À cet égard, nous regrettons que les deux parties n'aient pas pu prendre une décision définitive sur la visite de l'Équipe d'évaluation des déclarations en Syrie, ni sur la tenue de consultations restreintes à Beyrouth. Bien que nous comprenions les préoccupations des autorités compétentes en ce qui concerne les dispositions à prendre pour l'organisation de cette visite, la question de la participation d'un seul expert aux consultations ne devrait pas être une raison suffisante pour ne pas les organiser.

Nous savons que dans chaque organisation il y a des membres du personnel ayant une expérience particulièrement vaste, et même s'il est difficile de devoir se passer de ces personnes pour la réalisation de certaines tâches, cela ne signifie pas que le travail ne peut pas être accompli en leur absence, surtout si l'on considère que la poursuite du travail doit être l'objectif principal. Nous regrettons également que les deux parties aient choisi la correspondance écrite comme seul moyen de communication entre elles, au lieu d'organiser une visite en personne et d'engager des discussions constructives. Par conséquent, nous attendons avec intérêt la prochaine réunion entre le Ministre syrien des affaires étrangères et le Directeur général de l'OIAC.

Pour terminer, les Émirats arabes unis soulignent la nécessité de réaliser des progrès tangibles sur le dossier chimique, conformément à la résolution 2118 (2013). Nous continuerons à appuyer les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour atteindre ces objectifs, et nous nous réjouissons à la perspective d'avoir des discussions productives dans le cadre des séances du Conseil de sécurité sur le dossier chimique.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Mes observations seront brèves. Tout d'abord, je tiens à remercier de son exposé la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu.

Nous constatons l'absence persistante de progrès sur ce volet des discussions sur la Syrie au Conseil de sécurité. Nous continuons à encourager la Syrie et le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à collaborer de manière soutenue afin de régler toutes les questions en suspens. L'Inde attache une grande importance à la Convention sur les armes chimiques et est pour son application intégrale, effective et non discriminatoire. Elle est opposée à l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient le lieu, le moment, les auteurs ou les circonstances. Elle a toujours maintenu que toute enquête sur l'emploi d'armes chimiques devait être impartiale, crédible et objective.

Nous avons mis en garde à de nombreuses reprises contre la possibilité que des entités terroristes ou des terroristes se procurent des armes chimiques, notamment dans la région. Par conséquent, toute allégation d'emploi d'armes chimiques doit être traitée avec la plus grande attention. L'Inde reste convaincue que des progrès sur d'autres volets contribueraient également à faciliter l'ensemble du processus politique de paix en Syrie, comme le préconise la résolution 2254 (2015).

M. Sun Zhiqiang (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise tient à remercier la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, de son exposé.

La Chine s'oppose fermement à l'emploi d'armes chimiques par tout pays, organisation ou individu, en toutes circonstances. Le monde doit être exempt de toute arme chimique dès que possible. Le dialogue et la concertation sont les seuls moyens de régler la question des armes chimiques syriennes. Le dernier rapport mensuel du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (voir S/2022/658) indique que du 11 au 18 septembre, le Secrétariat technique a mené la neuvième série d'inspections dans les installations du Centre d'études et de recherches scientifiques, ce dont la Chine se félicite.

Nous avons pris acte du fait que le Gouvernement syrien et le Secrétariat technique ont entamé des consultations par correspondance écrite sur l'évaluation de la déclaration. Nous demandons au Secrétariat technique de prêter toute l'attention voulue aux préoccupations des États parties concernés au sujet de la question des visas. Nous invitons également les deux parties à poursuivre les discussions sur, entre autres, la proposition de rencontre entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre syrien des affaires étrangères. Nous réaffirmons que les activités d'enquête et d'attribution des

responsabilités de l'OIAC concernant l'emploi présumé d'armes chimiques doivent être menées strictement dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques, et se fonder sur le respect des procédures, des preuves fiables et des conclusions crédibles. Nous espérons que le Directeur général et le Secrétariat technique prendront des mesures concrètes pour préserver l'intégrité technique de l'OIAC.

Pour terminer, à l'instar de la plupart des membres du Conseil de sécurité, la Chine souhaite que le Conseil se réunisse moins fréquemment pour examiner la question des armes chimiques syriennes.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement de son exposé très clair et de tous les efforts déployés par l'équipe des Nations Unies.

Mois après mois, nous entendons la même histoire. La Syrie refuse de faire un quelconque geste pour s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013). C'est un rappel parfaitement clair du mépris d'Al-Assad pour les normes internationales et de la menace que représente son régime. Il ne s'agit pas d'un problème latent. Il s'agit d'un refus actif d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité.

La Syrie nous a servi d'innombrables excuses pour justifier le non-respect de ses obligations, mais aucune ne résiste à un examen minutieux. Nous devons tous être clairs sur le fait que, compte tenu du comportement de la Syrie et des nombreuses incohérences dans ses déclarations à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), son programme d'armes chimiques représente un risque réel et permanent pour la paix et la sécurité internationales.

Nous savons également tous que les défaillances de la Syrie ne sont qu'une facette de la situation. Les agissements de la Russie, qui continue de protéger le régime d'Al-Assad pour ce qui est de son utilisation et de son stockage d'armes chimiques, montrent qu'elle ne se soucie nullement de la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques ni de la préservation de la sécurité internationale.

Nous venons d'assister à une nouvelle attaque contre l'intégrité de l'OIAC. Il ne s'agit toutefois pas seulement de désinformation et de diversion au Conseil de sécurité. Depuis plusieurs années, la Russie a aussi systématiquement fait obstruction ou tenté de faire obstruction aux mécanismes d'enquête sur l'utilisation

d'armes chimiques en Syrie. Elle a empêché le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU de fonctionner en 2017 et en 2018. Elle a tenté de faire obstacle à la création de l'Équipe d'enquête et d'identification en 2018. Elle a tenté de bloquer le budget de l'OIAC qui a financé l'Équipe d'enquête et d'identification en 2018. Elle a empêché l'adoption du document final de la Conférence des États parties de l'OIAC, en raison des références faites au Mécanisme d'enquête conjoint et à l'Équipe d'enquête et d'identification. Elle a de nouveau tenté de bloquer le budget de l'OIAC en 2019. La Russie a voté contre une décision du Conseil exécutif sur la Syrie en 2020. Elle a de nouveau tenté de bloquer le budget de l'OIAC en 2020. Elle a voté contre la décision de la Conférence des États parties sur la Syrie en 2021. Elle a tenté de faire barrage au rapport annuel de l'OIAC qui mentionnait l'Équipe d'enquête et d'identification en 2021.

Le Conseil ne doit pas se laisser distraire par des tactiques visant à affaiblir le système international et à éviter au régime syrien de devoir répondre de ses crimes. Nous ne devons tolérer aucune atteinte aux règles que nous avons tous acceptées. Nous devons continuer d'œuvrer de concert pour amener la Syrie à remplir pleinement ses obligations.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je remercie à mon tour M^{me} Nakamitsu pour son exposé.

Il y a neuf ans, en août 2013, le régime syrien a délibérément assassiné plus d'un millier de civils, des femmes, des enfants, des vieillards, dans la banlieue de Damas, avec du gaz sarin. La réalité de cette attaque n'a jamais été contestée par personne, et le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2118 (2013).

La répétition de nos séances ne doit pas nous faire perdre de vue l'essentiel : les auteurs de cette attaque doivent être identifiés et ils doivent rendre des comptes. Malheureusement, nous déplorons une fois encore l'absence totale de progrès. Le régime refuse de coopérer et continue de faire obstruction au travail de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

La déclaration initiale de la Syrie est toujours incomplète. Vingt questions demeurent en suspens. Après avoir essuyé six refus de la part du régime, le Secrétariat technique a dû renoncer à déployer sur le terrain l'Équipe d'évaluation des déclarations. La Syrie doit faire pleine lumière sur l'intégralité de ses stocks. Elle doit se mettre

en conformité avec ses obligations internationales si elle veut rétablir ses droits et privilèges qui ont été suspendus en avril 2021.

Malgré les obstacles, les équipes de l'OIAC continuent leur travail avec indépendance et professionnalisme. Je tiens à les saluer une nouvelle fois. Les campagnes de calomnie menées contre elles discréditent leurs auteurs. Nous suivrons attentivement les conclusions des deux prochains rapports de l'Équipe d'enquête et d'identification sur les attaques de Douma et Marea.

La lutte contre l'impunité et l'interdiction totale de l'utilisation d'armes chimiques restent nos priorités. Il y va de la crédibilité du régime d'interdiction. C'est le sens de notre mobilisation continue en faveur du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La République arabe syrienne a réaffirmé, à maintes reprises, sa condamnation sans équivoque de l'utilisation d'armes chimiques par quiconque, en tout lieu, à tout moment et en toutes circonstances. C'est pourquoi nous rejetons catégoriquement toutes les accusations infondées proférées par certains pays, et en premier lieu par les États-Unis d'Amérique, qui appuient les groupes terroristes responsables de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie.

Depuis son adhésion volontaire à la Convention sur les armes chimiques, avant même son entrée en vigueur, la République arabe syrienne a tenu à coopérer pleinement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Ma délégation voudrait fournir quelques informations actualisées, que M^{me} Nakamitsu n'a pas évoquées dans son exposé.

Premièrement, la République arabe syrienne a soumis au Directeur général de l'OIAC son cent sixième rapport, daté du 15 septembre. Le rapport comprend des informations sur les activités de la République arabe syrienne liées à la destruction des armes chimiques et de leurs installations de fabrication.

Deuxièmement, la République arabe syrienne souligne qu'elle souhaite vivement que la réunion de haut niveau prévue entre le Ministre des affaires étrangères et des expatriés, Chef du Comité national syrien, et le

Directeur général de l'OIAC ait lieu dans les meilleurs délais, conformément à un ordre du jour convenu par les deux parties qui contribuerait à régler les questions en suspens. À cet égard, je signale que le Comité national syrien a proposé au Secrétariat technique de l'OIAC de tenir à Beyrouth une réunion de coordination entre les deux parties. Pour être clair, il s'agirait d'une réunion de coordination ayant pour but de définir l'ordre du jour de la réunion de haut niveau, et non de la réunion proprement dite entre le Ministre des affaires étrangères et des expatriés et le Directeur général.

Troisièmement, la République arabe syrienne a facilité, du 11 au 19 septembre, une visite du Secrétariat technique de l'OIAC au Centre d'études et de recherches scientifiques, afin de mener la neuvième série d'inspections. À cet égard, ma délégation s'étonne que le rapport mensuel du Directeur général ne mentionne pas le rapport issu de la huitième série d'inspections, qui mettait en exergue l'absence d'activités interdites, conformément à la Convention. Le rapport saluait également l'importante coopération de la Syrie et les facilités qu'elle avait accordées à l'équipe d'inspection au cours de cette série d'inspections.

Quatrièmement, la République arabe syrienne réaffirme qu'elle accepte volontiers la vingt-cinquième série de consultations menées par l'Équipe d'évaluation des déclarations. Nous soulignons qu'il n'y a aucune restriction imposée au déploiement de cette équipe. Nous estimons que l'exclusion d'un membre de cette équipe ne doit pas empêcher la tenue de cette série de consultations, d'autant plus que l'Organisation dispose d'un grand nombre d'experts qualifiés pouvant accomplir les mêmes tâches.

Nous rappelons aux membres du Conseil que la partie syrienne s'était déclarée prête à organiser cette série de consultations à Damas, à La Haye, voire même à Beyrouth. Toutefois, le Secrétariat technique de l'OIAC a insisté pour que cette personne fasse partie de l'Équipe. Par conséquent, le Comité national syrien a accepté la proposition du Secrétariat technique tendant à échanger des courriers et des informations sur les questions relevant du mandat de l'Équipe d'évaluation des déclarations, même si nous pensions que cette approche était de nature à produire des résultats limités.

Cinquièmement, s'agissant de la Mission d'établissement des faits, la Syrie attend toujours la publication de ses rapports sur les incidents signalés par la République arabe syrienne depuis 2017. La Syrie demande à la mission de se conformer au document de travail de

référence et aux dispositions de la Convention, en particulier l'annexe concernant la vérification. Nous l'appelons également à s'acquitter de sa tâche avec professionnalisme, neutralité et objectivité.

Sixièmement, la République arabe syrienne souligne une fois encore sa position selon laquelle l'Équipe d'enquête et d'identification a été créée de manière illégitime. Nous rejetons les méthodes de travail erronées et non professionnelles de l'Équipe, qui aboutissent naturellement à des conclusions servant uniquement les intérêts hostiles de certains pays occidentaux qui exploitent l'Équipe comme un outil contre la Syrie. Les déclarations faites par certains pays aujourd'hui, en particulier les États-Unis d'Amérique, le prouvent clairement. La Syrie juge donc nécessaire de dénoncer et condamner toute référence aux rapports ou aux conclusions de l'Équipe.

Enfin, la République arabe syrienne s'étonne une fois de plus que le Secrétariat technique de l'OIAC et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) tiennent tant à laisser de côté les informations communiquées à propos de la possession et de l'emploi d'armes chimiques par des groupes terroristes en Syrie, ainsi que les renseignements sur les incidents que ceux-ci ont montés de toutes pièces afin d'accuser l'armée syrienne d'en être à l'origine. Il s'agit d'un exemple flagrant de sélectivité et de deux poids, deux mesures, qui illustre bien la politisation de ce dossier.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Jalil Irvani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : En tant que principale victime de la plupart des cas de recours systématique à des armes chimiques dans l'histoire moderne, la République islamique d'Iran condamne une fois encore, dans les termes les plus forts, l'emploi d'armes chimiques par quiconque, où que ce soit et en toutes circonstances. Nous partageons l'opinion selon laquelle l'utilisation de ces armes inhumaines, qui font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales, ne doit pas être tolérée. La seule manière de garantir qu'il ne soit plus jamais fait usage d'armes chimiques consiste à détruire et éliminer toutes celles qui existent dans le monde et à prendre toutes les mesures requises pour empêcher la production de telles armes de destruction massive.

Nous réitérons notre appel à l'application intégrale, effective et non discriminatoire de la Convention sur les armes chimiques. Nous estimons que le fait de

politiser l'application de la Convention et de se servir de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à des fins politiques met en péril à la fois la légitimité de la Convention et l'OIAC, ce qui est tout aussi destructeur qu'une arme chimique.

Nous soulignons que toute enquête sur l'emploi d'armes chimiques doit être impartiale, professionnelle, crédible et objective afin d'établir les faits et d'arriver à des conclusions fondées sur des données factuelles. Elle doit en cela se conformer strictement à toutes les dispositions énoncées et procédures prévues dans le cadre de la Convention.

Nous reconnaissons l'importance critique des efforts de la République arabe syrienne pour respecter ses obligations en vertu de la Convention. Nous encourageons l'OIAC et la République arabe syrienne à continuer de communiquer et d'interagir. Dans ce contexte, nous félicitons la République arabe syrienne d'avoir soumis son cent sixième rapport mensuel au Directeur général de l'OIAC le 15 septembre, où figure le détail des activités menées sur son territoire en matière de destruction des armes chimiques et de leurs installations de production.

Dans cette logique de coopération constructive, la République arabe syrienne a également facilité une visite effectuée par le Secrétariat technique de l'OIAC en Syrie afin de procéder à la neuvième tournée d'inspection du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques. Nous espérons qu'une réunion de haut niveau entre le Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés et le Directeur général de l'OIAC aura lieu dès que possible, sur la base d'un ordre du jour convenu entre les deux parties qui contribue à régler les questions en suspens.

Alors que la République arabe syrienne satisfait aux prescriptions de la Convention et continue de coopérer de manière constructive avec l'OIAC, un traitement politique du dossier et l'application de deux poids, deux mesures ne feront que détourner les discussions de son caractère technique et pourraient compromettre la crédibilité et l'autorité du Conseil de sécurité. Nous considérons qu'il est grand temps que le Conseil revienne à des échanges sur le volet technique dans le cadre de l'OIAC afin de favoriser un dialogue constructif entre la Syrie et l'OIAC pour régler les questions en suspens.

Par ailleurs, en se concentrant sur l'aspect technique plutôt que politique, l'OIAC pourra s'acquitter de ses fonctions de façon impartiale, professionnelle, crédible et objective en vue de tirer des conclusions fondées sur des données factuelles.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Keçeli (Türkiye) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Haute-Représentante Nakamitsu et son équipe pour l'exposé. Nous leur sommes reconnaissants de leurs efforts.

Les manquements du régime d'Al-Assad à ses obligations internationales sont bien documentés dans les rapports du Mécanisme d'enquête conjoint, ainsi que de la Mission d'établissement des faits et de l'Équipe d'enquête et d'identification. Le dernier rapport mensuel en date (voir S/2022/658) du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) confirme une fois encore qu'aucun progrès n'a été fait sur la moindre des questions en suspens qui concernent la déclaration du régime sur ses armes chimiques. Les lacunes, incohérences et disparités recensées dans cette déclaration n'ont toujours pas été rectifiées, ce qui fait que la déclaration ne peut pas être considérée comme exacte ni complète.

Nous appelons le régime syrien à coopérer pleinement avec le Secrétariat technique de l'OIAC et à fournir les informations requises en application de la Convention sur les armes chimiques. À cet égard, la délivrance de visas aux membres de l'Équipe d'évaluation des déclarations s'impose de toute urgence.

Nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par le Directeur général de l'OIAC pour mettre en place une ligne de communication directe afin de régler les questions en suspens. Nous saluons aussi le travail de la Mission d'établissement des faits et de l'Équipe d'enquête et d'identification, qui est essentiel pour mettre au jour la vérité et demander des comptes aux auteurs d'attaques chimiques. Nous attendons avec intérêt la fin des enquêtes en cours et la publication des prochains rapports de la mission et de l'Équipe. Nous sommes fermement opposés à toute tentative de discréditer le travail précieux du Secrétariat technique de l'OIAC et de ses organes d'enquête.

Il est de notre responsabilité collective d'attribuer les responsabilités de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Une réconciliation politique véritable en Syrie ne sera possible que par la justice et l'application du principe de responsabilité, et le Conseil doit absolument être uni pour la concrétisation de cet objectif. Nous le devons aux innombrables victimes qui ont souffert des atrocités commises par le régime d'Al-Assad.

La séance est levée à 16 h 10.